PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 mai 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Consorce dûment convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni le mardi 19 mai 2026 à 20 h 00, à la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bertrand GAULÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 18

Présents : Bertrand GAULÉ, Franck BAULAN, Elisabeth SAGE, Serge FERRANDEZ, Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Thomas RIGAUD, Philippe VILLAIN, Jean-Marc THIMONIER, Jean-Marie MARTIN, Thierry DESCHAMP, Emmanuel VINCENT, Anne FOUCHER, Laure CHAVANNE, Christine LAMAISON, Yoann TRICAULT, Sophie ESTAIS, Erika GARDON, Manon CHADUIRON

Absent(s) représenté(s) : Philippe VILLAIN a donné pouvoir à Thierry DESCHAMP, Emmanuel VINCENT à Serge FERRANDEZ, Delphine MOLLARD à Elisabeth SAGE.

Absent (s:)*: Yoann TRICAULT*

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures 00.

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal par 18 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention, a élu Thomas RIGAUD

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT.

- Concessions cimetière
- Equipement boulangerie
- Convention d'occupation précaire appartement boulangerie.

Ordre du jour

1. Finances – Présentation et approbation du Compte Financier Unique 2025
2. Finances – Affectation des résultats 2025 au Budget Prévisionnel 2026
3. Finances – Approbation de la modification de la convention de fourrière avec la SPA – années 2026/2027

1. FINANCES- Approbation du Compte Financier Unique 2025
Délibération 39/2026

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Les résultats 2025 du CFU sont les suivants :

Détermination de l'exercice cumulé à la fin de l'exercice N

			investissement	fonctionnement	total cumulé
Recettes	prévision budgétaire totale	A	2 084 472,32	1 975 792,80	4 060 265,12
	Recettes réalisées	B	1 086 739,94	2 060 622,33	3 147 362,27
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 706 165,26	2 674 237,42	4 380 402,68
	Dépenses réalisées	E	790 830,36	1 527 943,50	2 318 773,86
	Restes à réaliser	F	175 951,89	0,00	175 951,89
Différence entre les titres et les mandats	**solde des réalisations de l'exercice (+/-)**	**G=B-E**	**295 909,58**	**532 678,83**	**828 588,41**
résultats antérieurs reportés	résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-378 307,06	698 444,62	320 137,56
Solde (investissement) ou résultat de cloture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	-82 397,48	1 231 123,45	1 148 725,97
Différence entre les restes à réaliser	restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-175 951,89	0,00	-175 951,89
Résultat cumulé	**Excédent/déficit**	**G+H+I**	**-258 349,37**	**1 231 123,45**	**972 774,08**

Section de fonctionnement

Solde des réalisations de l'exercice N (+/-)	A	532 678,83
Résultats antérieurs reportés ligne 001 du CFU N (+/-)	B	698 444,62
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	C=A+B	1 231 123,45

section d'investissement

Solde des réalisations de l'exercice N (+/-)	D	295 909,58
Résultats antérieurs reportés ligne 001 du CFU N (+/-)	E	-378 307,06
Solde d'exécution de la section d'investissement N (+/-)	F=D+E	-82 397,48
Solde des restes à réaliser d'investissement	G	-175 951,89
Solde cumulé de la section d'investissement. *En cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionement*	H=F+G	-258 349,37

Le détail par sections est le suivant:

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - Fonctionnement		
DEPENSES		
	BP 2025	**CFU 2025**
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	515 450,00 €	457 751,70 €
CHAPITRE 012 : charges de personnel	908 500,00 €	833 010,66 €
CHAPITRE 014 - atténuation de produits	40 000,00 €	33 189,00 €
CHAPITRE 65 - autres charges de gestion courante	171 731,00 €	156 918,68 €
CHAPITRE 66 - charges financières	47 000,00 €	45 268,20 €
CHAPITRE 67 - charges exceptionnelles	2 000,00 €	175,00 €
CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues	- €	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 684 681,00 €	1 526 313,24 €
CHAPITRE 023 - virement à la section d'investissement	987 926,16 €	- €
CHAPITRE 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	1 630,26 €	1 630,26 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	989 556,42 €	1 630,26 €
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 674 237,42 €	1 527 943,50 €

RECETTES		
CHAPITRE 013 - atténuation de charges	30 000,00 €	59 032,51 €
CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	138 500,00 €	136 535,85 €
CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	131 982,80 €	132 198,80 €
CHAPITRE 731 - Fiscalité locale	1 440 000,00 €	1 489 108,16 €
CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	164 300,00 €	161 409,53 €
CHAPITRE 75 - autres produits de gestion courante	70 010,00 €	82 337,48 €
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 975 792,80 €	2 060 622,33 €
CHAPITRE 002 - Résultat de fonctionnement reporté	698 444,62 €	
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordres de transfert entre section		
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 674 237,42 €	2 060 622,33 €

EXEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025	**532 678,83 €**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - Investissement		
DEPENSES		
	BP 2025	**CFU 2025**
CHAPITRE 10 : Dotations, fonds divers et réserves	4 500,00 €	4 412,31 €
CHAPITRE 13 : Subventions d'investissement	10 000,00 €	- €
CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilées	200 000,00 €	198 510,19 €
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	140 980,20 €	56 718,01 €
CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées		
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	784 989,85 €	236 144,06 €
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	505 695,21 €	245 263,77 €
CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 646 165,26 €	741 048,34 €
CHAPITRE 040 - Différence sur réalisation d'immobilisations	- €	- €
CHAPITRE 041 - opérations patrimoniales	60 000,00 €	49 782,02 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	60 000,00 €	49 782,02 €
CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	378 307,06 €	- €
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 084 472,32 €	790 830,36 €

RECETTES		
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	692 915,90 €	686 835,36 €
CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement reçues	342 000,00 €	348 492,30 €
CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 034 915,90 €	1 035 327,66 €
CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement	987 926,16 €	- €
CHAPITRE 024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 630,26 €	1 630,26 €
CHAPITRE 041 - opérations patrimoniales	60 000,00 €	49 782,02 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 049 556,42 €	51 412,28 €
CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	- €	- €
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 084 472,32 €	1 086 739,94 €

EXEDENT D'INVESTISSEMENT 2025	**295 909,58 €**

Les restes à réaliser à inscrire en investissement au titre de 2025 se présentent ainsi :

- Recettes : 00,00 €
- Dépenses : 175.951,89 €

TOTAL : - 175.951,89 €

Selon le détail suivant :

Nature	Libellé tiers	Libellé	Solde eng.
231	APAVE SUDEUROPE SAS	MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE	30,23
231	APAVE SUDEUROPE SAS	MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE RENOVATION ENERGETIQUE SDF	351,26
231	APAVE SUDEUROPE SAS	MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE RENOVATION ENERGETIQUE GRPE SCOLAIRE	345,47
231	APAVE SUDEUROPE SAS	MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE RENOVATION ENERGETIQUE RESTAU SCOLAIRE	102,23
231	APAVE SUDEUROPE SAS	MISSION COORDINATEUR SECURITE CSPS RENOVATION ENER GETIQUE MAIRIE	37,38
231	APAVE SUDEUROPE SAS	MISSION COORDINATEUR SECURITE CSPS RENOVATION ENER GETIQUE SDF	147,30
231	APAVE SUDEUROPE SAS	MISSION COORDINATEUR SECURITE CSPS RENOVATION ENER GETIQUE GROUPE SCOLAIRE	145,44
231	APAVE SUDEUROPE SAS	MISSION COORDINATEUR SECURITE CSPS RENOVATION ENER GETIQUE RESTAU SCOLAIRE	43,07
231	TROIS C SARL	MAITRISE D OEUVRE ACCESSIBILITE ECOLE : DIAGNOSTIC +DDE AUTORISATION+CONSULTATION DES ENTREPRISES+ SU	793,80
231	APAVE SUDEUROPE SAS	AVENANT 1 - CONTROLE TECH RENOV ENERGETIQUEréccepti on supplémentaire pour la rénovation du groupe sco	63,12
231	APAVE SUDEUROPE SAS	AVENANT 1 - CONTROLE TECH RENOV ENERGETIQUEréccepti on supplémentaire pour la rénovation du groupe sco	420,34
231	APAVE SUDEUROPE SAS	AVENANT 1 - CONTROLE TECH RENOV ENERGETIQUEréccepti on supplémentaire pour la rénovation du groupe sco	716,54
202	VERDI INGENIERIE RHONE ALPES	MOE POUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	10 635,00
231	FABRIQUES ARCHITECTURES PAYSAGES	MATERNELLE - MOE REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE ST EXUPERY	3 360,00
231	FABRIQUES ARCHITECTURES PAYSAGES	PRIMAIRE - MOE REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE ST EXUPERY	3 360,00
231	MENUISERIE POINT	MISE EN ACCESSIBILITE GS MENUISERIE SERRURERIE	3 130,08
203	TROIS C SARL	MOE EXTENSION SERVICES TECHNIQUES	3 360,00
2135	DUBOST-RECORBET	DE53933 - CTA ET GAINABLE EN FAUX PLAFOND	2 736,38
2135	DUBOST-RECORBET	DE53933 - CTA ET GAINABLE EN FAUX PLAFOND	2 736,38
2135	DUBOST-RECORBET	DE53933 - CTA ET GAINABLE EN FAUX PLAFOND	2 736,37
2184	BRUNEAU	BA250085 4 CHAISES DOUGLAS TISSU ET MAILLE REF 714 030 75% MATERNELLES 25% PERISCOLAIRE	43,68
2135	ECOL	DE25448 CABLAGE JUSQUAU BUREAU DES ATSEM	1 303,20
2135	ZENELEC	DE01283 MISE EN PLACE D UNE PRISE DE COURANT DANS LE LOCAL CUMULUS	780,00
2184	BC INTERIEUR	DE 74193 - 1 BAC A BD ET ALBUMS ANETTE SIMPLE FACE	7 512,79
2184	BRUNEAU	BALLON D'ASSISE ERGONOMIQUE MAIRE	90,72
2111	JACQUEMET PAUL ANTOINE	BORNAGE DES PARCELLES B 1103 1709 1711 1713 + RELE VÉ TOPOGRAPHIQUERUE DES MONTS	6 622,20
2152	JACQUEMET PAUL ANTOINE	DELIMITATION DOMAINE PUBLIC ROUTE DE MARCY EN VUE D AMENAGEMENT DE VOIE PIETONNESTIRAGE PHOTOCOP	4 406,40
21538	STPML	LG24051 REPRISE EVACUATIONS EP CARREFOUR LARDELLIE R RTE DE POLLIONNAY	1 056,00
2182	RENAULT RETAIL GROUP LYON NORD	DE 18-11-2025 - RENAULT MASTER BS L3 TR ADVANCE BLUE DCI 150 BLANC	44 686,00
2152	JACQUEMET PAUL ANTOINE	DEVIS 25023213 RELEVE ET DESSIN DU PLAN TOPOGRAPHI QUE AVEC REPORT D UN PROJET D ALIGNEMENT	3 048,00
202	CABINET D'ETUDES MARC MERLIN	VO250017 ETUDE ET MAJ DU SCHEMA DIRECTEUR DES EP - PLU	17 460,00
2151	GROUPE HELIOS	DE 34250563 MARQUAGE AU SOL PLACES DE PARKING	5 061,06
2151	STPML	LG25081 EXTENSION DU RESEAU EP AU 65 CHE DE L HOPITALINTERVENTION RESEAU EAUX PLUVIALES	19 623,60
2151	STPML	LG25080 BRANCHEMENT EP AU 50 ET BUSAGE DE FOSSE AU 42CHEMIN DE L'HOPITAL	6 420,00
2152	MGB	D251040 AMENAGEMENT DE 5 PLACES LONGITUDINALES AME NAGEMENT PLACES STATIONNEMENT CHE DU MAURE	7 535,28
2151	MJTP JULLIEN MICHEL SAS	DE 2510 02830 CREATION D 1 TABOURET IMP DU TRONCHI L + POSE CANIVEAU AU BICROSS	7 003,57
		TOTAL GENERAL	**175 351,89**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur l'adjoint aux finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du Compte Financier Unique et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 relatif à l'adoption du Compte Financier Unique ;

Considérant que Monsieur Jean-Marie MARTIN, doyen d'âge est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique;

Considérant que Monsieur Bertrand GAULÉ, Maire et Monsieur Jean-Marc THIMONIER, Maire en exercice au moment de l'arrêt et de la signature du document budgétaire, se retirent de la salle pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Marie MARTIN.

Bertrand Gaulé et Jean-Marc Thimonier sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- Votants : 16 – suffrages exprimés : 16 - Abstention : 0 - Pour : 16 – Contre : 0

- **Adopte** le CFU 2025 tel que présenté
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir les formalités et signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025.

Avis favorable à l'UNANIMITE

2. FINANCES - Affectation définitive des résultats 2025 au budget primitif 2026
Délibération 40/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du CFU 2025

En application de l'instruction budgétaire M57 des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats 2025, de la manière suivante :

affectation du résultat 2025

INVESTISSEMENT	REALISE	COMMENTAIRES
Recettes 2025	1 086 739,94 €	
Dépenses 2025	790 830,36 €	
résultat année 2025 (X)	**295 909,58 €**	
résultat année 2024 reporté (Y)	-378 307,06 €	
résultat cumulé (a = X+Y)	**-82 397,48 €**	à inscrire au 001 en dépenses d'investissement 2026
RAR recettes(b)	0,00 €	restes à réaliser recettes
RAR dépenses (c)	-175 951,89 €	restes à réaliser dépenses
Déficit de financement après RAR (a+b+c)	**-258 349,37 €**	

FONCTIONNEMENT	REALISE	COMMENTAIRES
recettes 2025	2 060 622,33 €	
dépenses 2025	1 527 943,50 €	
résultat de l'année 2025	**532 678,83 €**	
résultat 2024 reporté	698 444,62 €	
résultat cumulé	**1 231 123,45 €**	

AFFECTATION DU RESULTAT au BP 2026		
affectation obligatoire au compte 1068	258 349,37 €	l'affectation au 1068 est obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par prélèvement sur le résultat de fonctionnement (les RAR N-1 et éventuellement le déficit d'investissement)
reste en résultat de fonctionnement	**972 774,08 €**	à inscrire au 002 en recettes de fonctionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 - Abstention : 0 - Pour : 18 – Contre : 0

- Approuve l'affectation définitive des résultats 2025 sur le budget 2026 tels que présentés.

Avis favorable à l'UNANIMITE

3. FINANCES – Modification des la convention de fourrière et partenariat de stérilisation des chats errants avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est – années 2026/2027
Délibération 41 /2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune, ne disposant pas de fourrière animale, confie depuis de nombreuses années à la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et

de garder, conformément aux dispositions des articles L.211-24 à L.211-26 du Code rural et de la pêche maritime, les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public communal (voies publiques et bâtiments communaux ouverts au public).

Dans le cadre de cette convention, la SPA de Lyon et du Sud-Est assure, sur demande d'un agent ou d'un élu habilité par la commune, la prise en charge des animaux relevant de la convention, dans les conditions détaillées dans le document annexé au présent rapport.

Par délibération n°2025-23 en date du 16 septembre 2025, le Conseil municipal a renouvelé son adhésion à la convention de fourrière sans transport entre la commune et le refuge de Brignais.

Compte tenu de la vacance du poste de policier municipal, il est proposé de modifier cette convention afin d'intégrer la prise en charge du transport des animaux errants sur le territoire communal, à compter du 1er juin 2026.

Dans ce cadre, la SPA s'engage notamment à :

- assurer le transport des chiens et chats errants 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sur demande de la collectivité ;
- assurer la prise en charge, en journée, des cadavres de chiens et de chats trouvés sur la voie publique, sur demande de la collectivité ;
- assurer les services liés à la fourrière animale, notamment dans le cadre d'un arrêté municipal ou d'une expulsion ;
- assister les forces de l'ordre sur la voie publique en cas de chien dangereux ou d'animal gravement blessé ;
- accueillir et prendre soin des animaux pris en charge, conformément à l'arrêté ministériel du 3 avril 2014 ;
- assurer la recherche des propriétaires et la restitution des animaux, celle-ci étant subordonnée au paiement des frais de fourrière ;
- identifier les animaux non identifiés avant toute restitution ou placement ;
- garder les animaux pendant le délai légal de garde de huit jours francs et ouvrés ;
- assurer le placement des animaux non réclamés ;
- tenir un registre des entrées et sorties des animaux.

Afin de bénéficier de ce nouveau service, la participation annuelle de la commune est fixée comme suit :

- 2 182 habitants (population au 1er janvier 2025) × 0,90 € = 1 963,80 €.

Par ailleurs, le partenariat relatif à la stérilisation des chats errants est maintenu.

Dans ce cadre, la SPA prend en charge :

- 35 € pour la castration et l'identification d'un chat mâle ;
- 50 € pour la stérilisation et l'identification d'une femelle ;
- jusqu'à 70 € en cas de nécessité d'hystérectomie.

Le solde éventuel demeure à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 - Abstention : 0 - Pour : 18 – Contre : 0

- Approuve la modification de la convention de fourrière avec la SPA de Lyon et du Sud-Est à compter du 1er juin 2026 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Avis favorable à l'UNANIMITE

Questions diverses :

Commission communication
Franck BAULAN fait une mise au point sur les accès TEAMS donnés aux élus et si certains rencontrent des problèmes de connexion ou de navigation sur la plateforme et s'il est nécessaire de prévoir une formation pour la prise en mains de l'outil. Il souhaite également déterminer comment et quoi communiquer et les attendus de chacun en la matière.

Isabelle Bouteiller-Drillon propose de faire passer une synthèse des réunions d'adjoints à chaque conseiller.

Il est noté que le tour des commissions arrive en fin de CM quand tout le monde est fatigué ! Il serait de le faire plus tôt en début de CM lorsque l'Ordre du jour le permet.

Site internet : les commissions sont invitées à balayer le site internet et demander les modifications à apporter à Franck.

La date limite de dépôt des articles pour la prochaine Brève est fixée au 12/06/2026.

Commission enfance jeunesse :

Franck BAULAN indique que la commune a reçu 3 propositions pour la réfection de la cour de l'école. Une phase de négociation et de mise au point du marché est en cours. Les travaux devront se dérouler en site occupé pendant le mois de juillet, l'école accueillant le centre aéré Ebulisphère.

Aménagement durable :

Thomas RIGAUD indique que le fonctionnement de la commission a été précisé et un point a été fait sur les sujets pilotés par les autres commissions qui pourraient aborder des sujets de développement durable, comme par exemple, l'aménagement de l'Avenue des Combattants et le devenir des arbres, la centrale photovoltaïque sur le toit de la SAR par CEVIVAL, la relance d'un atlas de la biodiversité et le projet de rénovation énergétique de la mairie à travailler.

Evènements et animation

Madame Elisabeth SAGE indique que la Fédération française de rando est attendue le jeudi 21/05
Le 21/06, se tiendra la cérémonie de la résistance (dimanche le plus proche de la mort de Jean Moulin),
la commande du feu d'artifice du 14/07 en cours de finalisation.
L'Installation du nouveau conseil d'administration du CCAS a eu lieu ce soir.
Elle prévoit d'organiser une visite du stand de tir avec les élus.

Finances
Monsieur Serge FERRANDEZ indique qu'il organisera des sessions de familiarisation avec le budget communal pour les volontaires.

Travaux :
Monsieur Serge FERRANDEZ indique que l'activité quotidienne est très riche. Plusieurs sujets vont être évoqués en commission : sécuriser le local de la boucherie, les autolaveuses, l'obsolescence des alarmes, le défaut d'entretien régulier du city stade et la nécessité de multiplier les passages d'entretien; agrandissement du local voirie, le suivi du chantier de la cour de l'école 'pilotage par la commission enfance jeunesse)

cadre de vie et mobilités

Madame Isabelle BOUTEILLER-DRILLON fait un point sur les travaux de l'Avenue des combattants avec une première phase qui a concerné l'enfouissement des réseaux. Puis fin septembre et début octobre interviendront les travaux d'aménagement de la chaussée. Les plans définitifs sont en cours de réalisation à la CCVL qui pilote l'opération. Il sera nécessaire d'abattre 4 arbres autour de la statue car ils représentent un danger pour la circulation des piétons avec des épines sur les branches et d'élaguer des marronniers.

Urbanisme

Une première réunion avec le COPIL PLU aura lieu le 01/06 avec le cabinet VERDI afin de sensibiliser les élus aux différents documents et personnes publiques associées auxquels le PLU doit se conformer

Informations diverses :
Monsieur Bertrand GAULÉ informe le CM que

- les nominations des élus communaux dans les commissions thématiques de la CCVL auront lieu lors du conseil communautaire du jeudi 21/05
- Vendredi 29/05 à 8h30 – réunion avec les professionnels de santé avec les nouveaux élus pour reprendre les discussions entreprises lors du dernier mandat et le projet de maison de santé .
- Elections sénatoriales : un Conseil Municipal exceptionnel et obligatoire sera convoqué le vendredi 05/06 à 18h30 pour nommer les grands électeurs qui voteront le 27/09 en préfecture. Le dépôt des candidatures doit être fait avant mardi 25/05.

L'ensemble des points soumis à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire,
Bertrand GAULÉ

Le Secrétaire de Séance
Thomas RIGAUD